



Visa d installation pour algerien vivant deja en france

Par **kahena**, le **26/02/2014** à **17:26**

bonjour

je suis mariee avec un algerien arrive en france en 2011 et actuellement en situation irreguliere

a la prefecture, pour une premiere demande de visa, on nous a indique qu il fallait un visa d installation

peut on l obtenir au consulat algerien a paris ou faut il retourner en algerie pour le demander ? en sachant que mon mari ne pourra peut etre pas quitter son pays pour rentrer avec moi en france....

merci d avance pour vos reponses

Par **yaniko**, le **02/03/2014** à **10:58**

bonjour kahina

au debut en peut pas avoir un visa d installation dans un teritoire au pret du consulat de l'origine de la personne ca veut dire que vous ne pouvez pas l avoir ni au consulat de l'algerie a paris ni au pret des autorité algérienne en algerie mais vous pouvez l avoir au consulat francaise en algerie cest bien claire

las je comprend deux choses dans votre cas

-Que vous ete de nationalité francaise car il vous ont dit a la prefecture il faud un visa d installation pour votre marié si non ca sera plus compliqué

-Que votre marié est entré en france ilégalement (sans visa) si vous voyer se que je veut dire ?

alors si vous ete de nationalité francaise et que votre marié est rentré en france sans visa il yas des grandes chances davoit se visa dinstalation que il vas demander au pret du consulat francaise en algerie mais il faud que vous auriez un livre de famille que vous ete marier ici en france quoi,il aura toute votre soutien en cas ou ?....

Si non ci il est rentré avec un visa et que vous ete de nationnalité francaise yas pas de raison que la prefecture vous demande un visa dinstalation .(je repete quil doit demander au pret de consulat francaise en algerie)

un peut plus de detaillles sur votre cas pour voir clairement les choses kahina
bonne courage